

# PRÉVENTION DES DÉGÂTS DE CORVIDÉS

Les corvidés sont des oiseaux très intelligents dont il est **difficile de se protéger lorsque l'on est agriculteur**. Les corvidés causent des dégâts aux parcelles agricoles particulièrement lors des **stades sensibles : lors du semis et avant la récolte**. Les instituts techniques évaluent par exemple les dégâts de corbeaux sur maïs **entre 25 et 45 millions d'euros de perte annuelle**. Quelques techniques peuvent parfois être mobilisées pour tenter de se protéger des dégâts de ces oiseaux, mais elles sont parfois la cause de **tension dans une commune**.

## LES ESPÈCES CAUSANT DES DÉGÂTS AUX CULTURES



Corbeau freux



Corneille noire



Pie bavarde



Choucas des tours  
(espèce protégée)

## LES MOYENS DE LUTTE

Les moyens pour se prémunir des dégâts sont variés mais leur efficacité est limitée :

- Le canon effaroucheur
- Les hauts parleurs
- Le pistolet lance-fusée
- Les épouvantails
- Les cerfs-volants
- Les miroirs
- Des semis sous-couverts
- Des répulsifs chimiques enrobant les semences
- La coordination des semis sur un territoire

## DÉCLARER SES DÉGÂTS



**Si vous êtes victimes de dégâts ou témoins :** pensez à signaler les dégâts via une application très simple d'utilisation. Ces déclarations sont utiles afin de mesurer et justifier les mesures de gestion de ces animaux.



CHAMBRES  
D'AGRICULTURE  
chambres-agriculture.fr



**Vous souhaitez en savoir plus ?**  
Contactez votre Chambre  
d'agriculture



## LES CANONS EFFAROUCHEURS

Les canons effaroucheurs et autres moyens sonores sont **parmi les plus efficaces** mais causent de réelles tensions dans les communes entre habitants.

Les agriculteurs sont **soumis à un cadre réglementaire d'utilisation** des canons effaroucheurs en accord avec le Code de la santé nationale.

Si l'utilisation de ces canons vous dérange n'hésitez pas à **en discuter avec l'agriculteur**, mais soyez conscient que les canons sont utilisés par nécessité, que le bruit gêne tout autant l'agriculteur et que l'utilisation est faite sur une **courte période** très sensible de vulnérabilité des cultures.



## Pour d'autres infos sur les espèces ?

Contactez votre Fédération Départementale des Chasseurs, riche de connaissances et d'informations sur ces espèces et les moyens de régulation en cours.